

COMMUNE DE CALMONT

PROCES VERBAL

Réunion du Conseil Municipal du 30 janvier 2023

Nombre de conseillers

En exercice :	19
---------------	----

Présents :	17
------------	----

Votants :	17
-----------	----

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 30 JANVIER, le Conseil Municipal de la Commune de CALMONT, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire à la Mairie sous la présidence de **Christian PORTET**, Maire, pour la session.

Présents : ARNOLD Marie-Pierre – CASENAVE Daniel – CAUVIN Lionel – COULON Anne-Marie – DUCROS Laurent – ECHENNE Thierry – FERRE Laurent – GUIBERT François – GUICHOU Jean-Christophe – MIR Brigitte – PASSOT Anne-Marie – PERA Annie – PIBOULEAU Thierry – PIERRON Hermine – ROUANNE Fabienne – SEVERAC Martine

Excusés : BREIL Christophe – PALLEJA Patrick

Monsieur FERRE Laurent a été élu secrétaire.

Ouverture de la séance à 19 heures 15.

Cette session extraordinaire a pour but d'échanger et de débattre sur le maintien d'activités de médecine générale sur la commune suite aux départs à la retraite des médecins de Calmont.

Le débat sera animé par la FECOP (ex-Fédération Occitanie Roussillon des Maisons de Santé – FORMS) avec son Président, M. Michel DUTECH et une chargée de mission, Mme Adeline MASBOU.

Avant le passage à l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose de tenir la séance à huis clos compte tenu du caractère sensible du sujet.

Monsieur le Maire demande aux élus de délibérer.

Oui l'exposé de son Président, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de tenir la séance à huis clos.

CONSEIL MUNICIPAL

Débat sur le maintien d'activités de médecine générale sur la commune de Calmont avec une présentation de la FECOP (ex-Fédération Occitanie Roussillon des Maisons de Santé – FORMS).

Monsieur le Maire introduit la séance et propose de faire un tour de table. Il remercie l'équipe de la FECOP d'être présente ce soir à ce débat.

Monsieur Laurent FERRE fait un état des lieux sur l'avenir de l'activité de médecine générale sur la commune et la présentation de quelques initiatives de collectivités ayant proposé des projets pour lutter contre la désertification médicale (exemple de Montréjeau, en Haute-Garonne).

Monsieur Michel DUTECH replace le contexte :

- existence d'un nouveau modèle avec de jeunes médecins qui souhaitent mieux concilier vie professionnelle et vie privée ;
- 15 millions de malades chroniques en France qui nécessitent un exercice coordonné pluriprofessionnel en soins primaires ;
- la Région s'est saisie de la question avec la création d'un Groupement d'Intérêt Public (GIP) « Ma santé, ma Région » ;
- 2 200 Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP) en France dont 280 en Occitanie ;
- la MSP de Nailloux s'organise pour absorber une partie des patients de Calmont à l'avenir ;
- Accompagnement en cours de plusieurs projets de maisons de santé ;
- Nécessité d'avoir un « projet » pour que la MSP fonctionne dans le temps.

Monsieur Laurent DUCROS demande de quelle région il s'agit.

Monsieur Michel DUTECH répond que c'est la Région Occitanie qui s'est saisie de la question.

Madame Adeline MASBOU explique le principe des Maisons de santé de la Région et indique que la FECOP est financée par l'Agence Régionale de Santé (ARS) Occitanie.

Monsieur le Maire revient sur l'état des lieux fait par Monsieur Michel DUTECH et constate également que le schéma classique du « médecin de village » a évolué.

Monsieur Michel DUTECH indique que les déserts médicaux concernent également les villes et ne se cantonnent pas uniquement au milieu rural (*exemple* du quartier de Borderouge à Toulouse). Il ajoute que près de 7 000 médecins retraités sont actuellement en maintien d'activité.

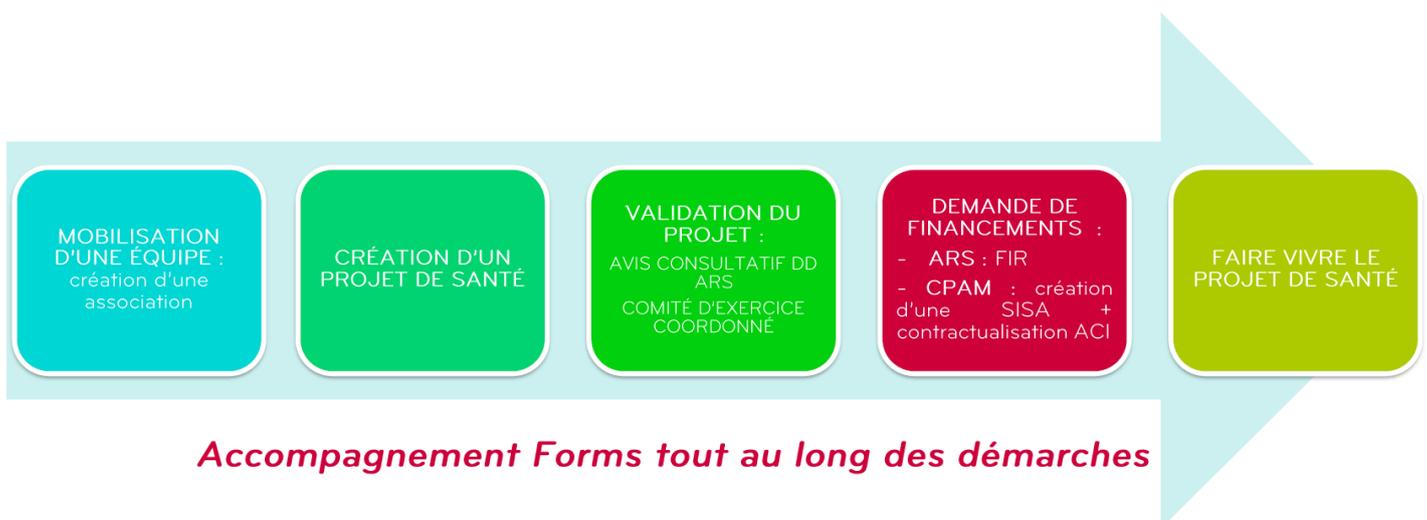
Il précise que la MSP de Nailloux emploie 37 personnes.

Il indique que la question de l'immobilier pour accueillir le projet n'est pas centrale. Le projet doit intervenir en amont.

Madame Martine SEVERAC demande le statut des MSP.

Monsieur Michel DUTECH répond que c'est un statut de Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires (SISA).

Chronologie du projet présenté par la FECOP pour accompagner la commune :



La FECOP propose d'accompagner la commune en plusieurs étapes :

1. Etude de faisabilité sur les professionnels de santé de Calmont ;
2. Accompagnement au projet de santé.

Monsieur Michel DUTECH précise qu'une MSP n'est pas systématiquement à l'initiative d'un médecin. Il ajoute qu'une première rencontre est nécessaire avec les professionnels potentiellement intéressés. Il met en garde les membres du Conseil Municipal de ne pas trop s'immiscer dans les échanges entre les professionnels pour se donner toutes les chances de réussir la genèse d'un projet pluriprofessionnel.

La proposition de prestation est la suivante :

DESCRIPTION	QTÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT
PC - Etude de Faisabilité	1,00	3 375,00	3 375,00
PC - Accompagnement	1,00	3 500,00	3 500,00
Frais de Fonctionnement	10%	6 875,00	687,50
			-
	SOUS-TOTAL HT		7 562,50
	TVA	20%	1 512,50
	TOTAL		9 075,00 €

Un acompte de 30% de somme totale sera demandé à la signature de ce devis

Il est également demandé une cotisation annuelle de 500€.

Monsieur Laurent DUCROS fait remarquer qu'on ne remplace pas les deux médecins.

Mesdames Marie-Pierre ARNOLD et Martine SEVERAC et Monsieur François GUIBERT se lèvent et quittent l'assemblée

Monsieur Michel DUTECH répond que c'est la construction d'un projet attractif qui permettra de faire venir des médecins sur la commune.

Madame Anne-Marie PASSOT indique qu'il faudrait trouver un meneur de projets.

Monsieur Michel DUTECH précise qu'il faudrait trouver « des » meneurs de projets.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de choisir entre un non accompagnement en laissant faire les professionnels ou d'être accompagné par la FECOP pour se donner toutes les chances de limiter la désertification médicale à venir sur la commune, en finançant les 9 000€ sur le budget communal.

Monsieur Laurent DUCROS fait remarquer que le projet risque de ne pas prendre.

Monsieur Michel DUTECH précise que c'est la FECOP qui va mobiliser les professionnels.

Monsieur Laurent DUCROS fait remarquer qu'on ne parle pas trop de la prise en charge du patient.

Monsieur Michel DUTECH indique que ce sujet a été évoqué au début de la séance autour de l'exercice pluriprofessionnel des MSP nécessaire dans la prise en charge des pathologies chroniques.

Madame Adeline MASBOU complète en indiquant que l'exercice pluriprofessionnel permet justement de renforcer la prise en charge du patient.

Monsieur Michel DUTECH fait remarquer que le déploiement d'Infirmiers en Pratique Avancée (IPA) serait un des leviers qui permettrait d'assurer le suivi de certains patients chroniques et ainsi de libérer un temps médical non négligeable.

Madame Adeline MASBOU indique qu'il faudra voir avec les élus les points suivants si l'accompagnement est retenu :

- courriers à envoyer aux professionnels identifiés ;
- questionnaires et / ou entretiens avec les professionnels ;
- réunion de lancement.

La FECOP clos sa présentation, remercie les élus et quittent l'assemblée.

Monsieur le Maire propose de soumettre cette proposition d'accompagnement au prochain Conseil Municipal du 27 février 2023.

La séance est levée à 21h00.

Le Secrétaire de séance
Laurent FERRE

Le Maire